



## **Déclaration liminaire UNSA Education Au CDEN du 16 novembre 2017**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Le CDEN de la Loire se tient pour la première fois depuis l'élection de M. Macron à la tête de l'Etat et la constitution d'un tout nouveau gouvernement. Depuis sa nomination, M. Blanquer, n'a eu de cesse de répéter qu'il souhaitait une rentrée placée sous le signe de la confiance, gardant ce qui marche des réformes précédentes et corrigeant ce qui ne fonctionne pas d'après lui. Au-delà de cette face apparente de l'édifice, l'UNSA Education regrette la précipitation dans laquelle les mesures de rentrée ont été annoncées, alors que le temps même de l'éducation nécessite précisément de se donner les moyens de mise en œuvre d'une réforme puis ceux d'en tirer un bilan.

Dans le département de la Loire, les dotations allouées au premier et au second degrés lors du précédent budget ont permis de considérer que cette rentrée a pu apparaître comme une rentrée réussie. Pour autant, de nombreuses questions et insatisfactions demeurent :

### **Dans le 1<sup>er</sup> degré**

Les évaluations de CP, imposées et arrivées dans une certaine précipitation à la rentrée, n'ont pas été très bien ressenties par la plupart des personnels enseignants. Nous retombons dans une dérive déjà vécue par le passé avec les évaluations CE2 par exemple. Quelle utilité ? Il est évident qu'une photographie nationale était sous-jacente dans les intentions ministérielles mais l'envoi quelques jours après la rentrée, voire après la passation dans certaines classes de ces évaluations, de nouvelles consignes, informant les enseignants que l'ensemble des items ou exercices n'était pas une obligation. Cet envoi a fortement contribué à renforcer la non-conviction des enseignants sur l'utilité et la valeur à apporter à ces dernières. Les enseignants ne sont pas perçus semble-t-il comme des professionnels à même d'avoir des outils leur permettant d'établir les besoins des élèves qui leur sont confiés. L'Unsa Éducation demande que la professionnalité des enseignants soit reconnue, que ces derniers soient épaulés dans leur pratique certes mais la forme proposée par ces évaluations n'est peut-être pas la bonne et elle a plus été perçue comme un outil de contrôle que comme un outil personnalisable et modulable.

Quel a été, en terme de postes, l'impact sur les mesures de carte scolaire 2017 de la mise en place des classes de CP à 12 en REP+ et quel sera celui de la poursuite de cette mesure dans les classes de CP et CE1 de REP et REP+ à la rentrée 2018 ? En 2017, pour faire face aux besoins de ce dispositif, des moyens ont été prélevés sur le dispositif « Plus de Maîtres Que De Classes ». Et l'année prochaine ?

Pourrions-nous avoir un bilan des communes signataires d'une charte ruralité ? Le maintien des écoles en zone rurale reste pour l'Unsa Education une priorité et le tissu des établissements en milieu rural reste d'une importance majeure dans l'équité d'accès au service d'éducation.

### **Dans le 2<sup>nd</sup> degré**

Pourrions-nous avoir un bilan sur le développement des unités externalisées des établissements médico-sociaux, dont l'accueil semble parfois difficile dans certains établissements du second degré et ce pour diverses raisons : locaux, effectifs chargés des sections, « surdemandes » en secteur urbain, information et formation des personnels vis à vis des élèves à besoin particuliers, relevant du handicap certes mais pas seulement ?

La mise en œuvre de la mesure « Devoirs faits », largement médiatisée par le Ministre, n'a pu se faire de manière équitable dans tous les établissements du département, et, à public identique, on constate que certains établissements ont obtenu des HS leur permettant de proposer 4 heures hebdomadaires alors que d'autres n'en feront qu'une ! Faute de services civiques et de bénévoles en nombre suffisant, quels ont été les critères qui ont prévalu dans les dotations des moyens donnés aux établissements pour l'application de cette mesure, que l'UNSA Education considère par ailleurs comme efficace dans la lutte contre les inégalités ?

### **Autres sujets à poursuivre**

Les suppressions brutales des contrats aidés à la rentrée 2017 créent de nombreuses tensions dans les écoles et établissements. L'aide à la direction a été directement concernée par leur disparition pure et simple dans de nombreuses écoles, ce qui a entraîné immédiatement un surplus de travail pour les directeurs concernés, les rendant moins disponibles pour le travail en direction des équipes et des élèves. A ce sujet, une demande de rendez-vous en intersyndicale vous a été adressée à vous, M. le Préfet et à vous, M. Le Directeur Académique.

Concernant les personnels, la mobilisation dans la Fonction publique, lors de la journée d'action du 10 octobre, doit être prise au sérieux. Au-delà des contentieux à régler sur le pouvoir d'achat, c'est la reconnaissance de l'utilité sociale des agents publics qui est en cause. Les promesses formulées par le candidat Emmanuel Macron lors de sa campagne ne sont pas tenues. Pour mémoire, celui-ci avait en effet annoncé que les agents publics bénéficieraient d'une hausse de leur pouvoir d'achat en contrepartie de la hausse de la CSG. Les annonces du report des revalorisations prévues dans le cadre du PPCR vont rapidement entraîner une perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires pour 2018. L'Unsa Education, au sein de son union interprofessionnelle Unsa, a choisi d'agir en utilisant les instances de négociation à sa disposition et reste très vigilante sur la prise en compte de la parole portée au nom des personnels de la Fonction publique.

La refonte de la carte REP/REP+ prévue pour septembre 2019 amène l'Unsa Education à plusieurs remarques. La reconnaissance REP ou REP+ des écoles étant liée à celle du collège de secteur provoque certaines inéquités au sein de l'ensemble des écoles ligériennes. L'Unsa Education souhaiterait voir prise en compte la spécificité de ces écoles écartées du dispositif. Pourriez-vous nous communiquer les critères qui seront retenus pour cette étude 2018 ? De plus, est-ce que la liste des écoles concernées par la politique de la ville hors REP/REP+ va être revue à cette occasion ?

Sur le plan de la Laïcité et du respect du financement des écoles privées, M. le Préfet, permettez-nous de vous alerter de nouveau sur le cas de la commune de Villemontais. Si la première demande du SE-Unsa dans le cadre du Comité de Vigilance laïque du Roannais et suite à plusieurs interventions en CDEN ont bien été suivies des faits par vos services qui ont fait rétablir les termes de la donation pour annuler la mise à disposition gratuite des locaux à l'école privée de Villemontais, il n'en reste pas moins que le montant de la location des locaux à l'association gestionnaire de l'école privée semble très bas voire inexistant en référence à l'évaluation de la valeur locative faite par les services de l'Etat. Nous souhaiterions avoir des précisions à ce sujet et savoir si un bail a été établi entre la commune et l'association gestionnaire de l'école privée ainsi que le montant du loyer demandé pour faire respecter les textes en vigueur sur le financement de l'enseignement privé par les collectivités.

L'Unsa Éducation est, tout comme vous, M. Le Préfet, très attachée au respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

Dernier point sur lequel nous aimerions attirer l'ensemble des membres de ce CDEN : l'enseignement privé hors-contrat et l'instruction des élèves dans leur famille. Très médiatisé, l'essor de l'enseignement privé hors contrat est visible dans beaucoup de territoires. Des articles de presse faisant état des bilans des contrôles de ces établissements ont retenu notre attention. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a, dans son arrêt du 19 juillet 2017, fixé les modalités de contrôle de ces établissements, ainsi que de l'instruction à domicile. Ainsi, l'UNSA Education, membre du CNAL (Comité National d'Action Laïque) aux côtés de la FCPE, des DDEN et de la Ligue pour l'Enseignement, demande les informations suivantes :

- La liste des établissements hors-contrat présents dans notre département et une statistique concernant l'instruction dans la famille ;
- La périodicité des contrôles effectués dans les établissements hors contrat et pour l'instruction dans la famille ;
- Un bilan régulier en CDEN de ces contrôles et une information sur les mesures mises en œuvre.

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN, à l'UNSA Education notre souci est que tous les enfants de notre département voient leurs droits fondamentaux garantis par la République.

**Véronique DE HARO – François ISAAC – Maëlle LAURENT**